

ACHAT GROUPÉ TÉLÉPHONE ANTIDÉMARCHAGE



Dans son combat contre le fléau du démarchage, l'UFC-Que Choisir, sa filiale la SAS Que Choisir, propose un achat groupé de téléphones antidémarchage Panasonic (modèles KX-TGH720FR et TGH722FR). Cette fiche présente les principales fonctionnalités, ainsi que les bons réflexes en matière de démarchage.

LE COMBINÉ ANTIDÉMARCHAGE DE LA MARQUE PANASONIC

Ce téléphone sans fil classique intègre une fonctionnalité qui bloque les appels liés au démarchage, un véritable « *remède miracle* », pour citer l'une des testeuses de l'UFC-Que Choisir du KX-TGH720.

Appel indésirable bloqué

Vous pouvez couper l'appel actuel et ajouter un numéro de téléphone à la liste de blocage d'appel :

- lorsqu'un appel entrant est en cours de réception ;
- lorsqu'un appel entrant est en train d'être enregistré par le répondeur ;
- pendant un appel extérieur.

Lorsqu'un numéro de téléphone a été ajouté à la liste de blocage d'appel, l'appareil bloquera les futurs appels provenant de ce numéro.

Mémorisation des appelants indésirables

L'appareil peut bloquer des appels en stockant à l'avance les éléments désirés dans la liste de blocage d'appel (uniquement pour les abonnés à un service d'identification de l'appelant).

- **"Numéro unique"** : l'appareil bloque les appels de numéros de téléphone spécifiques stockés dans la liste de blocage d'appel.
- **"Type de numéros"** : l'appareil bloque les appels qui commencent par un numéro mémorisé dans la liste de blocage des appels (par exemple, les premiers chiffres des numéros gratuits ou certains indicatifs régionaux).
- **"Masqué"** : l'appareil bloque les appels qui n'affichent pas de numéro de téléphone.

Jusqu'à 1 000 numéros de téléphone uniques et plages de numéros peuvent être mémorisés dans la liste de blocage des appels.

Blocage des appelants indésirables

Lorsque vous recevez un appel, l'appareil ne sonne pas pendant l'identification de l'appelant.

Si le numéro de téléphone de l'appelant correspond à une entrée de la liste de blocage des appels, l'appareil n'émet aucun son pour l'appelant et coupe l'appel.

Blocage automatique des appels

Avec la fonction de blocage automatique des appels, l'appareil filtre les appels entrants avant de sonner. Si l'appel est autorisé, l'appareil sonne. Si l'appel est identifié comme appel automatisé/de télémarketing, l'appareil ne sonne pas.

L'appelant entend un message d'accueil et est invité à entrer un code d'accès.

L'appareil peut ainsi identifier un appel automatisé. Vous pouvez régler l'appareil en mode de blocage ou de déblocage. Le réglage par défaut est "Débloquer".

Base de données des numéros autorisés

Lorsque l'appelant entre le code d'accès, son numéro de téléphone est mémorisé dans la base de données des numéros autorisés, en tant que numéro non bloqué. Les appelants figurant dans cette base de données peuvent se connecter sans code d'accès dès leur appel suivant.

100 entrées peuvent être stockées dans la base de données (max. 22 chiffres chacune).

Remarques :

- Lorsque la base de données est pleine, le dernier appel reçu remplacera le plus ancien numéro stocké dans la liste.
- Les numéros stockés dans la base de données sont effacés si vous modifiez le code d'accès.
- Les numéros stockés dans la base de données ne peuvent pas être affichés.

Ajout à la liste des noms autorisés

Vous pouvez autoriser l'accès d'appelants précis en ajoutant leur nom à la liste des noms autorisés, même si vous ne connaissez pas le numéro de ces appelants.

Vous pouvez mémoriser jusqu'à 100 noms (max. 16 caractères).

Si le nom mémorisé dans la liste des noms autorisés correspond à l'identifiant de l'appelant entrant, l'appareil sonne. Les appelants figurant dans la liste des noms autorisés ne doivent pas saisir le code d'accès.

Les autres bons réflexes :

- Les solutions des opérateurs mobiles : conscients de la lassitude de leurs abonnés, Orange et Free ont développé des systèmes maison pour bloquer les appels liés au démarchage. SFR et Bouygues Telecom ne disposent, eux, d'aucune solution spécifique.

Le résultat est mitigé :

- **Chez Orange**, il s'agit de l'option Stop secret, à 2 € par mois. Une voix demande à chaque appelant de décliner son identité. Si le nom est identifié, la communication est acceptée et le téléphone sonne. Le destinataire peut alors choisir de décrocher ou non. Le dispositif permet aussi de créer une liste blanche de correspondants qui n'auront pas à s'identifier, même s'ils téléphonent en numéro masqué.
 - **Chez Free**, un filtrage des appels non sollicités est proposé d'office et gratuitement. Celui-ci repose sur un système de liste noire gérée par l'opérateur.
- D'autres bons réflexes sont à avoir :
- Ne faites pas figurer votre numéro dans l'annuaire.
 - Ne diffusez pas votre numéro.
 - Ne cochez pas n'importe quelle case quand vous donnez vos coordonnées.
 - Envisagez de changer de ligne ou de vous passer de téléphone fixe.

Retrouvez l'historique du combat de l'UFC-Que Choisir contre le démarchage sur :
<https://www.quechoisir.org/combat-commerce-contre-la-nuisance-du-demarchage-t2835/>

Retrouvez notre dossier démarchage : <https://www.quechoisir.org/dossier-demarchage-t277/>